



## COLOPHON

### **Éditeur responsable**

Le Secrétaire général de l'Union Benelux  
Rue de la Régence 39 BE-1000 Bruxelles  
Tél. +32 (0)2 519 38 11  
[info@benelux.int](mailto:info@benelux.int)

### **Mise en page**

Cible Communication  
[www.cible.be](http://www.cible.be)

### **Rédaction**

Secrétariat général de l'Union Benelux

### **Coordination**

Bureau du Staff du Secrétariat général de l'Union Benelux

Date : janvier 2018

Cette publication est protégée par le droit d'auteur

# CONTENU

• AVANT-PROPOS DU COMITÉ DE MINISTRES	5
• PRIORITÉS 2018	7
• DURABLE & NUMÉRIQUE	8
• DURABLE	8
• NUMÉRIQUE	9
• DOMAINES D'ACTION	11
<b>1. MARCHÉ INTÉRIEUR &amp; ÉCONOMIE</b>	<b>11</b>
1.1. APPROFONDIR LE MARCHÉ INTÉRIEUR	11
1.1.1. Commerce de détail & télécommunications	12
1.2. TRANSPORT	13
1.2.1. Durabilité du transport et de la logistique	13
1.2.2. Numérisation pour renforcer l'excellence logistique	14
1.2.3. Achèvement du marché intérieur du transport et de la logistique	14
1.3. ÉCONOMIE CIRCULAIRE	16
1.3.1. Promouvoir l'économie circulaire	16
1.4. ÉNERGIE & CLIMAT	17
1.4.1. Soutenir la transition énergétique	17
1.4.2. Être le laboratoire de la coopération énergétique dans l'UE	18
1.5. MARCHÉ DU TRAVAIL	19
1.5.1. Faciliter le travail frontalier	20
1.5.2. Rationaliser les réglementations	20
<b>2. SÉCURITÉ &amp; SOCIÉTÉ</b>	<b>21</b>
2.1. SENNINGEN	21
2.1.1. L'approfondissement de la coopération policière	22
2.1.2. L'intensification de la coopération thématique	22
2.1.3. La gestion des crises	23
2.1.4. Asile et Migration	24

<b>2.2. LUTTE CONTRE LA FRAUDE</b>	<b>25</b>
2.2.1. Coopération fiscale et lutte contre la fraude	26
2.2.2. Coopération sociale et lutte contre la fraude	27
2.2.3. Autres formes de fraudes	27
<b>2.3. SOCIÉTÉ</b>	<b>28</b>
2.3.1. Améliorer le cadre de vie	28
2.3.2. Lever les obstacles transfrontaliers	29
<b>• CENTRE D'EXPERTISE JURIDIQUE DE LA COOPÉRATION BENELUX</b>	<b>31</b>
1. Développer le droit Benelux	31
2. Suivre la coopération en matière de réglementation de l'UE	31
3. Benelux : Centre d'expertise de la coopération transfrontalière	31
<b>• COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ÉTATS, ENTITÉS FÉDÉRÉES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>33</b>
1. Coopération transfrontalière avec la Rhénanie-du-Nord - Westphalie (RNW)	33
2. Euro Contrôle Route (ECR)	34
3. Coopération régionale en matière d'énergie	34
4. Schelderaad	35

# AVANT-PROPOS DU COMITÉ DE MINISTRES

Le Benelux est parfois appelé « la force silencieuse en Europe ». L'essence de cette force silencieuse réside en grande partie dans sa fonction de laboratoire pour l'Union européenne. Le Benelux incarne cette fonction depuis des années avec brio. Si beaucoup d'excellents résultats en ont résulté, ils sont, assez paradoxalement, souvent passés pratiquement inaperçus. « Une bonne politique étrangère est invisible », titrait il y a peu le magazine *Foreign Affairs*. Les initiatives heureuses du Benelux se transforment souvent presque imperceptiblement en autre chose : l'espace Schengen est par exemple issu de l'Union douanière Benelux et les projets d'itinérance mobile gratuite avaient déjà été élaborés par le Benelux bien longtemps avant que l'Union européenne ne s'y attelle.

En ces temps troublés, les coopérations et solutions concrètes issues du Benelux répondent plus que jamais aux besoins de l'Union européenne. Le moment est venu pour l'Europe où elle doit oser faire son introspection et, si nécessaire, se réformer en continuant de jeter des passerelles, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne.

Là aussi, le Benelux peut continuer à jouer un rôle significatif. Le contexte international actuel nécessite une coopération plus étroite avec les partenaires Benelux et d'autres enceintes régionales. Les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg souhaitent également s'engager, en tant que Benelux, pour une Europe forte, s'exprimant d'une seule voix, même à vingt-sept États membres où le Benelux mettra l'accent sur nos valeurs communes, notre volonté d'être unis et celle de protéger nos citoyens.

Le Benelux a la possibilité de tester des solutions et d'aller plus loin que ce qui est réalisé en Europe. Si nécessaire, il peut exploiter la latitude donnée par l'article 350 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Le Benelux est une marque forte, performante et tournée vers l'avenir. Pensons au renforcement de l'infrastructure pour les carburants de substitution, au transport multimodal, à la numérisation des lettres de voiture et à la reconnaissance plus rapide des diplômes pour les métiers en pénurie. En 2018, le Benelux fêtera son sixième anniversaire. Notre ambition est d'œuvrer, plus que jamais, pour bâtir l'avenir.

Nous voulons renforcer nos actions communes en utilisant les traités comme base solide d'une coopération plus poussée qui favorise le marché intérieur et la dimension sociale, en restant attachés au respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'État de droit et des droits de l'homme. Ces valeurs constituent le socle de la coopération entre les États membres de l'Union européenne. Ce plan annuel expose les idées et les initiatives du Benelux pour 2018.

Cette année, le Benelux fêtera ses soixante ans et nous envisageons son avenir et celui de l'Europe en toute confiance.

Le Comité de Ministres

Janvier 2018



# PRIORITÉS 2018

La Belgique présidera cette année le Comité de Ministres Benelux, tandis que la coopération Benelux fêtera son 60<sup>e</sup> anniversaire. La présidence belge soutient pleinement l'accent mis sur la **numérisation et la durabilité**, fils rouges du plan annuel Benelux 2018. La Belgique stimulera également une série de projets pionniers au sein de l'Union européenne. En outre, la présidence belge entreprendra des démarches concrètes pour renforcer la coopération avec la France et les régions françaises, à l'instar de ce qui se fait avec la Rhénanie-du-Nord - Westphalie.

La Belgique mettra surtout sur les thèmes du transport durable, de la transition énergétique et de la gouvernance électronique. Elle s'engage à lever les obstacles à la croissance du commerce de détail, à consacrer de l'attention aux systèmes de transport intelligents, à appuyer le rôle précurseur du Benelux en matière d'économie circulaire et à créer un espace Benelux unifié de l'enseignement supérieur favorable à la mobilité transfrontalière des diplômés et à l'accès à l'emploi de l'autre côté de la frontière.

Le renforcement de la sécurité restera un point d'attention. Sous sa présidence, la Belgique souhaite approfondir la coopération policière, intensifier la lutte contre la fraude sociale et le dumping social et améliorer la sécurité routière. Un nouveau traité Benelux « police » sera établi, la coopération et les flux d'informations entre les centres nationaux de crise seront consolidés et divers contrôles Benelux en matière de fraude sociale seront effectués sur le terrain. Des thèmes qui touchent l'ensemble des citoyens, telles la sécurité routière et la santé, pourront compter sur toute l'attention de la Belgique. Pour rendre la circulation plus sûre, on s'emploiera à organiser des campagnes de prévention Benelux communes, à faciliter l'accès des citoyens aux soins transfrontaliers et à développer le partage de données relatives aux patients.

La Belgique tirera parti de sa présidence pour continuer à renforcer la coopération entre les trois pays et à stimuler le rôle moteur du Benelux dans l'intégration européenne.





# DURABLE ET NUMÉRIQUE

---

**DEUX THÈMES TRANSVERSAUX  
SE DÉGAGENT DES PROJETS ET  
INITIATIVES DE LA COOPÉRATION  
BENELUX QUI SONT LISTÉS  
CI-APRÈS : LE 'DURABLE' ET  
LE 'NUMÉRIQUE'.**

## **DURABLE**

Par sa concentration de population et d'activités économiques, le Benelux constitue un territoire clé en Europe sur le plan démographique, économique et écologique. Les pays Benelux doivent donc relever d'importants défis transfrontaliers en termes de développement durable.

Par ses initiatives et ses projets, le Benelux est un partenaire de choix pour la mise en œuvre des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (2015), qui vise un développement durable accompagné d'un équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale.

Les développements économiques deviennent plus durables grâce, entre autres, à la stimulation de l'économie circulaire, à la garantie de la réparabilité dans la production et à la réutilisation des déchets comme matières premières. Les initiatives Benelux contribuent à une économie pauvre en carbone, participent à la maîtrise du réchauffement climatique et renforcent la résistance de l'infrastructure de l'énergie et du transport aux conditions météorologiques extrêmes liées notamment au réchauffement climatique. Les frontières ne doivent plus constituer un frein, mais faire place à une mobilité accrue des travailleurs dans leur recherche d'un emploi correspondant au maximum à leurs possibilités et à leurs aspirations. Le

transport dans le Benelux devient plus durable grâce au passage à des modes de transport plus écologiques, comme le train, et à l'utilisation croissante de véhicules électriques et de carburants de substitution. L'approvisionnement en énergie s'améliore grâce à l'interconnexion des réseaux et devient plus durable grâce à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. Une efficacité énergétique accrue entraîne à son tour une réduction des besoins en énergie. L'harmonisation des législations environnementales pour les entreprises crée des conditions égales et durables pour tous.

Pour le volet sociétal, la coopération policière contribue à un cadre de vie plus sûr. Il en va de même pour la gestion et la prévention des crises et des catastrophes transfrontalières. La coopération rend en outre les soins de santé de plus en plus accessibles aux citoyens. Une meilleure sécurité alimentaire contribue directement à la qualité de vie. La coopération dans le domaine de l'enseignement accroît les possibilités d'étudier ou de travailler de l'autre côté de la frontière et crée un espace Benelux de l'enseignement supérieur.

En matière d'environnement, la coordination des politiques relatives à la chasse, à la nature et à la protection des oiseaux contribue directement à l'amélioration du milieu naturel. De même, des sujets liés à l'amélioration de la qualité de l'air sont abordés. En outre, les efforts consentis en matière

d'éducation à l'environnement renforcent l'adhésion de la société au développement durable.

À travers toutes ces activités, la coopération Benelux apporte une contribution ambitieuse et concrète à la mise en œuvre de douze des dix-sept objectifs dudit Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

## NUMÉRIQUE

Les procédures en ligne ont gagné en rapidité et en précision, réduisant de plus en plus l'impact des distances et des frontières. Au sein du Benelux, la transition vers une société numérique progresse à un rythme élevé. Le développement de nouveaux produits et services numériques se fait surtout de manière ascendante dans le marché.

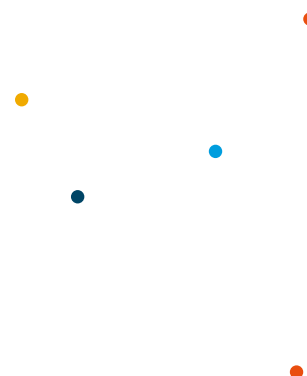
En tant que coopération intergouvernementale, les pays Benelux font en sorte que les fruits de l'évolution numérique bénéficient au maximum aux citoyens, aux entreprises et à la société. C'est dans cette perspective que les trois Premiers ministres des pays Benelux ont adopté à Schengen une déclaration commune sur le Benelux numérique le 3 octobre 2016, où ils expriment l'ambition de saisir les opportunités du développement numérique pour l'avenir.

Ainsi, la communication au public au sens large et à des groupes cibles spécifiques, par exemple les travailleurs frontaliers, passe de plus en plus par les canaux électroniques. L'utilisation de moyens de communication numériques propres, comme des sites internet, vise la diffusion d'informations accessibles, aisément compréhensibles et fiables auprès des citoyens, des demandeurs d'emploi et des employeurs,

qui sont également guidés vers les sources d'informations authentiques.

Par ailleurs, la révolution numérique signifie aussi l'échange électronique d'informations, parfois sensibles, entre citoyens, entreprises, organisations et autorités de part et d'autre de la frontière. Dans les limites des cadres européens, notamment le Règlement général sur la protection des données et le Règlement sur l'identification électronique et les services de confiance, il est important que les pays établissent entre eux des accords sur des aspects comme l'identification, l'authentification, la protection de la vie privée, la lutte contre la fraude et la traçabilité.

De tels accords mutuels sont élaborés dans différents domaines. La numérisation permet de lever des obstacles au fonctionnement du marché intérieur au sein du Benelux, par exemple dans le secteur de la vente au détail, en améliorant les flux de paiement électroniques et mobiles et en généralisant le commerce électronique. La numérisation contribue aussi à l'allègement des charges administratives pour le transport transfrontalier et la chaîne logistique. De même, le développement des systèmes de transport intelligents (STI) facilite le trafic transfrontalier. Un nombre croissant de possibilités d'échange transfrontalier d'informations d'eSanté assure la continuité et la qualité des soins de santé. La cybersécurité et la lutte contre la fraude dans le commerce électronique sont des points d'attention importants de la coopération en matière de sécurité qui confortent la confiance du citoyen dans les évolutions numériques.







# DOMAINES D'ACTION

## 1. MARCHÉ INTÉRIEUR & ÉCONOMIE

### 1.1 APPROFONDIR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

#### INTRODUCTION

Récemment, les pays Benelux ont été tous trois classés dans le top 10 mondial des économies les plus ouvertes. Pour autant, il convient de ne pas baisser la garde compte tenu des changements importants qui s'annoncent en Europe et au-dehors. Les pays Benelux sont sans doute, après l'Irlande, les pays les plus concernés par la sortie du Royaume-Uni.

Outre l'attention portée à la coopération entre nos trois pays en particulier dans les secteurs du transport et de l'énergie, nous observons actuellement un regain d'intérêt de la part des secteurs de l'industrie et des services. En d'autres mots, le secteur privé redécouvre le Benelux. Nous retrouvons ces aspects dans des thèmes tels que les paiements mobiles et les initiatives en vue d'une intégration plus étroite du marché du détail en 2025.

En application des recommandations de l'étude « Le commerce de détail au sein du Benelux à l'horizon 2025 », une

concertation stratégique structurelle annuelle sera organisée afin de piloter et d'évaluer la coopération.

L'innovation technologique, combinée à une tendance vers un monde plus multipolaire, présente des opportunités et des risques. Les pays Benelux ont des économies innovantes de haute qualité qui sont portées par les connaissances stratégiques et les secteurs (industriels). Pour préserver et renforcer ce modèle d'innovation et de profit, une réunion sera organisée pour analyser les opportunités et les défis d'une action conjointe dans le cadre du Benelux. La promotion conjointe et la mise en avant du Benelux comme « marque forte » s'intègrent dans cette approche. Le droit Benelux rénové en matière de marques et de modèles joue un rôle dans ce contexte.

Dans le même temps, une coopération renforcée amène le consommateur à intervenir plus activement au niveau transfrontalier. Par ailleurs, une surveillance des marchés doit suivre cette dynamique, par exemple dans le domaine de la concurrence.

Les pays Benelux ont de plus en plus intérêt à créer un marché intérieur plus intégré dans certains domaines pour répondre aux évolutions rapides et aux innovations. La numérisation est un fil conducteur. Un modèle de for-

mulaire sera présenté en vue d'assurer l'égalité de traitement des demandes de permis environnementaux de part et d'autre de la frontière.

### 1.1.1. Commerce de détail & télécommunications

#### GROUPES DE TRAVAIL/ COMMISSIONS

#### Objectif 1 : Commerce de détail Benelux 2025

Dans le prolongement de l'inventaire des entraves au commerce de détail tiré de l'étude « Commerce de détail Benelux 2025 » et dans le cadre des efforts pour réaliser une « Union Benelux du commerce de détail », des sujets concrets sont traités, comme les exigences relatives à un produit, l'étiquetage et la numérisation.

D'autre part, le travail relatif aux restrictions territoriales de l'offre se poursuit, se basant sur l'analyse relative à la nature et à l'étendue des restrictions territoriales de l'offre dans la chaîne d'approvisionnement des marchés du détail dans les pays Benelux et conformément à la recommandation Benelux y relative de 2015.

#### Objectif 2 : Télécoms et paiements mobiles

L'évolution de la refonte européenne du cadre réglementaire des réseaux et des services électroniques de communication sera suivie de près, en vue d'atteindre la connectivité sans frontières.

Les évolutions technologiques offrent des opportunités pour accélérer l'introduction des paiements mobiles transfrontaliers. À cette fin, il est nécessaire d'explorer les moyens de porter au niveau Benelux les écosystèmes nationaux existants. Les résultats de l'enquête de 2016 apportent des éléments pour une feuille de route vers un marché intégré des paiements mobiles avec les cadres afférents. De nouvelles étapes devraient être franchies en concertation avec les secteurs pertinents.

- Groupe de travail « Commerce de détail » (RETAIL)
- Groupe de travail « Paiements mobiles » (MOBILE PAYMENTS)
- Groupe de travail « Télécommunications » (TELECOM)
- Groupe de travail « Propriété intellectuelle et commerciale » (PIC)

## 1.2 TRANSPORT

### CONCERTATION STRATÉGIQUE

Le Comité de direction Benelux « Communications et transports », composé des directeurs généraux et secrétaires généraux des ministères (régionaux) du Transport des pays du Benelux, détermine les orientations de l'agenda Benelux du transport et de la logistique.

La concertation stratégique en matière douanière est composée des administrateurs généraux et directeurs généraux des ministères des Finances des pays Benelux.

### INTRODUCTION

L'objectif commun de la coopération Benelux dans le domaine du transport est d'aboutir à un marché intérieur Benelux fort, dynamique et durable dans lequel notre position logistique internationale est préservée et renforcée, tandis que les effets négatifs de celle-ci sont jugulés et amoindris.

Les résultats atteints l'année dernière en matière de transport ont été marqués par la numérisation et la durabilité. Le dossier communications et transports illustre ainsi parfaitement l'ambition d'œuvrer à un Benelux numérique et vert. L'accent est également mis sur la multimodalité comme solution tant à la congestion qu'au problème des émissions. Dans cette optique, l'agenda ferroviaire sera soutenu et l'action se concentrera sur des dossiers tels que les corridors multimodaux pour les systèmes de transport intelligents (STI).

La numérisation et la durabilité vont de pair lorsque l'utilisation de moyens de transport est optimisée par des applications numériques, comme la circulation des véhicules connectés et autonomes. D'autre part, l'attribution du prix Benelux pour le programme Lean

and Green permettra de prêter une attention particulière à l'écologisation du secteur du transport. Le projet visant à uniformiser les zones environnementales envisage aussi l'application pragmatique de réglementations locales à vocation durable. Dans son rôle de précurseur, le Benelux prendra les devants dans la numérisation des documents de transport. Dans le prolongement de cette action, on continuera à travailler sur la numérisation des documents douaniers en général et en particulier dans les échanges entre le Benelux et l'Inde.

La Commission européenne a publié en mai 2017 un document sur la mobilité intitulé « *Europe on the Move* » qui vise une modernisation fondamentale des communications et des transports en Europe. La transition vers une énergie propre et la numérisation y occupent une place centrale, avec une attention spéciale pour des conditions de travail adéquates et loyales. Ces propositions seront discutées au niveau Benelux et on examinera sur quels points le Benelux peut jouer un rôle de précurseur.

Enfin, le Benelux, en concertation étroite avec le secteur, portera une attention particulière au thème du

transport et de l'innovation en relation avec les possibilités techniques qui changent rapidement et les défis afférents pour le cadre de la régulation.

### 1.2.1. Durabilité du transport et de la logistique

#### Objectif 1 : Carburants alternatifs et mobilité électrique

Sur la base des objectifs européens communiqués par rapport au nombre de bornes de rechargement et de véhicules en circulation visés d'ici 2020, les pays Benelux collaborent activement sur le déploiement d'une infrastructure de carburants alternatifs sur les axes transfrontaliers. En vue de faciliter la recharge de véhicules électriques, l'interopérabilité des bornes de rechargement sur le territoire Benelux sera examinée. En matière de carburants de substitution, les opportunités transfrontalières de l'hydrogène seront analysées. Cette collaboration tend vers la création de corridors Benelux où l'approvisionnement en carburants alternatifs est suffisamment disponible.

#### Objectif 2 : Lean & Green

Le programme Lean and Green accompagne les entreprises publiques ou privées, majoritairement issues du secteur du transport et de la logistique, pour diminuer leurs émissions de CO<sub>2</sub> de 20 % sur 5 ans. Une cérémonie commune d'attribution du prix *Lean & Green Award* sera organisée par les organisations compétentes au sein du Benelux.

#### Objectif 3 : Émergence du vélo (électrique)



On peut encore améliorer considérablement l'accessibilité dans les zones

urbaines et autour de celles-ci en encourageant l'utilisation du vélo. La possibilité de mener des actions conjointes en la matière est étudiée. Un atelier sur ce thème est organisé.

### 1.2.2. Numérisation pour renforcer l'excellence logistique

#### Objectif 1 : Corridor Benelux Systèmes de transport intelligents (STI)

Les STI sont un thème important du point de vue de la gestion du trafic sur tous les agendas nationaux et internationaux de la mobilité. Déterminer un corridor traversant les pays Benelux donne l'occasion de lancer des essais à un niveau d'échelle considérable et en incluant le franchissement de la frontière et les complications concomitantes au niveau réglementaire et technique. De nouveaux concepts comme la navigation autonome sont appliqués dans la mesure du possible.

La réglementation relative aux tests prévoit généralement des tests uniquement avec des prototypes. En prélude à d'éventuels tests transfrontaliers plus poussés avec des véhicules dotés d'une fonction connectée standard qui peut être activée et désactivée par le conducteur, il est prévu au niveau Benelux de créer un cadre réglementaire pour effectuer de tels tests transfrontaliers.

En ce qui concerne le problème des parkings surchargés le long des autoroutes, on œuvre conjointement à l'optimisation de la fourniture d'informations en temps réel sur l'occupation de ces parkings.

#### Objectif 2 : Transport sans papier : lettre de voiture électronique et licence de transport communautaire

Le projet pilote lancé permet au transport routier de faire usage à l'intérieur du Benelux de la lettre de voiture électronique au lieu de la version papier. La version électronique engendre des économies considérables et assure un transport plus rapide, plus sûr et plus propre. On examine la possibilité d'étendre ce projet à d'autres modes de transport, en particulier la navigation intérieure, où on examine la possibilité de fournir par voie numérique aux instances chargées du contrôle les données requises qui doivent encore être détenues maintenant sur un support papier. L'opportunité de développer une base de données contenant les informations sur le chargement et de l'associer à la lettre de voiture numérique sera examinée.

Par ailleurs, la mise à disposition numérique de la licence de transport communautaire devrait améliorer dans une large mesure l'efficacité du contrôle et de la surveillance du secteur et alléger significativement les charges pour le transporteur. On tentera d'alimenter le débat en la matière au niveau européen au moyen d'un projet pilote, l'objectif étant qu'à terme l'Union européenne prévoit un cadre réglementaire permettant cette numérisation.

#### Objectif 3 : Douane : numérisation des procédures et optimisation de la chaîne logistique

La coopération douanière du Benelux avec l'Inde a lieu dans le cadre du dialogue Asie-Europe (ASEM). Le Benelux y joue un rôle de précurseur dans la nu-

mérisation de procédures douanières avec un partenaire commercial hors UE. Le lancement d'un projet pilote vise la numérisation de documents de dédouanement de marchandises pour des produits définis.

En vue d'éliminer les entraves et de rendre plus efficace la chaîne logistique transfrontalière, les points suivants seront étudiés en concertation avec le secteur privé : la garantie, la deuxième déclaration d'exportation et le transfert de marchandises entre les aires de dépôt temporaire.

On se penchera aussi sur les possibilités d'améliorer l'échange international de données sur les mouvements internationaux de marchandises. Les pays Benelux collaborent ensemble pour mettre sur pied, au profit des entreprises certifiées (*Authorised Economic Operator (AEO)*) au sein du Benelux, un échange structuré de données concernant les risques résiduels et le feedback des contrôles effectués. La coopération est approfondie au moyen des plateformes actuelles de l'UE. On envisage le lancement d'un projet pilote pour un nombre limité d'entreprises certifiées AEO dans les pays Benelux.

### 1.2.3. Achèvement du marché intérieur du transport et de la logistique

#### Objectif 1 : Projet expérimental Véhicules plus longs et plus lourds (VLL)

Le projet entre la Flandre, la Wallonie et les Pays-Bas avec les VLL devrait être pleinement opérationnel et sera alors évalué. En outre, l'éventualité du transport transfrontalier en VLL avec la

Rhénanie-du-Nord - Westphalie sera explorée, à présent que ce Land autorise également la circulation de VLL.

## Objectif 2 : Étude sur la coordination de la réglementation des zones environnementales et les zones à faibles émissions



On examine les possibilités de coordonner la réglementation dans les zones environnementales ou les zones à faibles émissions dans le but de réaliser une plus grande uniformité. Il est nécessaire d'avoir une réglementation uniforme concernant les spécifications techniques des poids lourds admis dans ces zones et les éventuelles fenêtres temporelles de circulation pour offrir au secteur du transport un cadre praticable. Cette action contribuera finalement à élargir le champ d'application du concept de zone environnementale et ainsi à la durabilité.

## Objectif 3 : Drones

La reconnaissance mutuelle des formations de télépilote d'un *Remote Piloted Aircraft (RPA)* ou drone à usage professionnel sur le territoire Benelux est examinée ainsi que l'application des règles de sécurité sur les sites d'entraînement. Ceci conduira à une décision Benelux relative aux drones.

## Objectif 4 : Coopération des services d'inspection

Il est donné suite à l'obligation découlant de la décision Benelux portant sur l'évaluation des risques d'établir un échange structuré de données relatives aux inspections du transport routier. En vertu du traité de Liège entré en vigueur en 2017, différentes inspections

ont lieu et impliquent un échange de personnel et de matériel. La participation réciproque aux formations et entraînements ainsi que l'harmonisation de leur structure se poursuivent.

S'agissant du développement de systèmes informatiques auxiliaires dans chaque pays et région, une coordination en matière de contrôle et de respect des règles est organisée pour éviter une fragmentation mutuelle.

## Objectif 5 : Near coastal voyages

En ce qui concerne les voyages dans les eaux côtières, une décision Benelux est élaborée afin d'obtenir :

- La reconnaissance mutuelle des brevets de qualification maritime ;
- L'admission réciproque des navires respectifs dans les eaux côtières de chacun.

## Objectif 6 : Exemptions concernant le tachygraphe

Un document est élaboré reflétant l'accord des pays du Benelux d'appliquer ensemble les dérogations aux temps de conduite et périodes de repos énoncées à l'article 13 du règlement (CE) n° 561/2006, dans la mesure où les mêmes dérogations ont été adoptées par deux ou les trois pays.

## Objectif 7 : Accord relatif à la répartition des eaux FL-P-B

La Région wallonne a exprimé le souhait d'adhérer au traité sur l'évacuation des eaux entre la Flandre et les Pays-Bas. L'établissement, la signature et la ratification de ce nouveau traité demandent un temps relativement long. Une décision Benelux est élaborée afin de pou-

voir appliquer, avant même l'entrée en vigueur de ce traité, les accords quant au fond contenu dans ce traité. Cette décision sera abrogée au moment de l'entrée en vigueur du traité révisé.

## GROUPES DE TRAVAIL/ COMMISSIONS

### Concertation stratégique « Communications et transports »

- Groupe de travail « Carburants alternatifs - mobilité électrique » (VE-TER-AV-EV)
- Groupe de travail « Lean and Green » (VE-TER-LG)
- Groupe de travail « Systèmes de transport intelligents » (VE/TER/ITS-STI)
- Groupe de travail « Digitalisation » (VE/TER/Digitalising)
- Groupe de travail « Poids et Mesures » (VE/TER/MG-PM)
- Groupe de travail « Drones » (VE-TER-DRONES)
- Groupe de travail « Services d'inspection » (VE/TER/Inspectie-diensten)
- Groupe de travail « RAIL » (VE/TER/RAIL)
- Groupe de travail « Concertation tripartite sur la Meuse » (Maas-Trip – Meuse Trip)

### Concertation stratégique « Douane »

- Groupe de travail « ASEM-Inde » (DOUANE-ASEM-INDIA)
- Groupe de travail « Chaîne logistique » (DOUANE-SUPPLY CHAIN)

## 1.3. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### INTRODUCTION

L'économie circulaire s'impose comme une alternative durable au modèle économique linéaire « Matières premières extraites > production > consommation > déchets » qui prévaut dans notre société depuis la révolution industrielle. Son objectif est de découpler la croissance économique de l'épuisement des ressources naturelles, tout en mettant notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, de production et de consommation. Le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de biens, la réutilisation et le recyclage des composants sont aussi visés. Ce faisant, l'économie circulaire crée de la valeur ajoutée sur un plan social, économique et environnemental.

Les trois pays du Benelux veulent jouer un rôle de précurseur en cette matière au sein de l'UE, raison pour laquelle le Comité de Ministres a adopté la directive Benelux relative à la mise en pratique de l'économie circulaire. Les pays Benelux veilleront à son application notamment via deux projets très concrets concernant la réparabilité et la gestion des déchets.

En outre, des journées d'échanges pourront être organisées dans le cadre d'un cycle de rencontres thématiques (au sujet par exemple des indicateurs d'économie circulaire ou encore des aspects de financement).

### 1.3.1. Promouvoir l'économie circulaire

#### Objectif 1 : Stimuler l'éco-conception par la réparabilité

L'étude Benelux relative à la réparabilité de certains produits (lien avec l'obsolescence programmée), de sorte à développer des critères de réparabilité par catégories de produits, est finalisée. Une journée de rendu permettra de disséminer les résultats et de rendre public le rapport final de l'étude.

#### Objectif 2 : Gestion des déchets

La recommandation Benelux relative au statut de fin de déchet pour le papier vise à donner naissance à un marché intérieur pour les déchets de papier recyclés. Un événement est organisé avec la collaboration du secteur pour explorer et mettre en exergue les opportunités sur ce nouveau marché. Cet événement traite également de la recommandation Benelux relative aux déchets de construction et de démolition, qui a été adoptée récemment. De plus, on explorera la possibilité pour les pays Benelux de jouer un rôle transfrontalier dans la mise en œuvre du livre vert européen sur les déchets plastiques.

En outre, on œuvre à l'élaboration d'un inventaire des déchets recyclés disponibles (granulats) issus des activités de construction et de démolition, une approche commune pour limiter les déchets alimentaires (gaspillage) et l'extension éventuelle du projet pilote existant intitulé European Data Interchange for Waste Notification (EUDIN, un projet pilote sur la numérisation des lettres de voiture dans le secteur

du transport de déchets) à l'ensemble du territoire Benelux.

#### GROUPES DE TRAVAIL/ COMMISSIONS

- Groupe de travail « Économie circulaire » (ECO-CIR)
- Groupe de travail « Gestion des déchets » (AM-GD)

## 1.4 ÉNERGIE & CLIMAT

### CONCERTATION STRATÉGIQUE

Les directeurs généraux Benelux de l'énergie supervisent l'état d'avancement des travaux dans le contexte Benelux. L'enceinte Benelux leur sert en outre à mener des concertations préalables aux concertations pentalatérales (Benelux-FR-DE-AT-CH), mers du Nord (Benelux-FR-DE-IE-UK-NO-SE-DK) et UE.

### INTRODUCTION<sup>1</sup>

La transition énergétique Benelux nécessite une meilleure coordination de l'agenda énergétique et climatique. Les opportunités et les défis de la transition vers une économie pauvre en carbone ont dominé l'actualité de l'année dernière. D'une part, les premiers marchés publics non subsidiés pour des parcs éoliens en mer ont été annoncés alors qu'une subvention européenne était octroyée pour un corridor de stations à hydrogène dans le Benelux. D'autre part, le soutien de la population à la production de gaz à Groningue et à l'énergie nucléaire en Belgique s'amenuise. Enfin, nos trois pays ont signé, pleinement convaincus, l'accord de la COP21 sur le climat à Paris.

Situé en bordure de la mer du Nord, dans l'une des régions les plus densément peuplées d'Europe, et doté d'un tissu industriel étroitement imbriqué, le Benelux ne manque pas d'atouts pour faire de cette transition énergétique un succès économique.

Le Benelux peut mieux combiner énergie et climat. Le cadre cohérent qui existe déjà pour la coopération énergétique serait une piste à suivre pour la coopération en matière climatique.

Il s'agira de tirer les enseignements du changement climatique et des expériences respectives et, enfin, de réaliser une étude sur les opportunités et les défis.

Pour ces différentes raisons, le Benelux optimise cette année les différentes plateformes de coopération régionale. En premier lieu, une coopération et une gouvernance Penta renforcée confèrent un caractère irréversible à l'intégration des marchés de l'électricité en Europe centrale et occidentale. En second lieu, une concertation renouvelée sur les mers du Nord, présidée en 2018 par les Pays-Bas, continue à mettre l'accent sur la réduction des coûts et assure une meilleure coordination dans le temps des futures mises aux enchères de l'énergie éolienne en mer. Le réseau Benelux d'expertise énergétique est appelé à approfondir, entre autres, le développement d'une économie verte basée sur l'hydrogène, en stockant par exemple les surplus d'énergie électrique renouvelable sous forme d'hydrogène qui sera distribué sur le marché Benelux. Enfin, on examinera la manière dont nous gérons les connaissances existantes au niveau de l'énergie nucléaire et des sujets apparentés comme le retraitement des déchets et les applications médicales.

### 1.4.1. Soutenir la transition énergétique

#### Objectif 1 : Expertise Benelux pour la transition énergétique

Le Réseau Benelux d'expertise énergétique joue un rôle comme plateforme pour les échanges de connaissances et d'innovations en matière énergétique, fait office de lieu de rencontre entre les autorités et l'expertise énergétique et de vitrine pour les structures de connaissances en matière énergétique. Le but est de soutenir la transition énergétique autour des thèmes clés suivants : « la main-d'œuvre d'avenir spécialisée en énergie au sein du Benelux » et « la mobilité durable ». À titre complémentaire, on explorera le thème des « nouveaux secteurs dans l'économie de l'énergie » comme l'hydrogène et la chaleur. En outre, une journée thématique est organisée autour de l'énergie et de l'innovation.

#### Objectif 2 : Hydrogène

L'hydrogène bénéficie d'un regain d'intérêt dans le contexte de la transition énergétique. Différentes initiatives arrivent actuellement à maturité dans le Benelux. La question se pose de savoir si la coopération Benelux peut appor-

<sup>1</sup> La politique climatique fait une distinction entre l'atténuation du changement climatique, d'une part, et la prise en charge des conséquences des conditions météorologiques extrêmes (adaptation au changement climatique), d'autre part. Cette partie concerne le contrôle du climat. L'adaptation au changement climatique est traitée sous 2.3.1.

ter une valeur ajoutée au niveau de l'hydrogène. Les économies d'échelle et les applications possibles dans différents domaines jouent un rôle à cet égard. Le Secrétariat général réalise - sur la base des contributions des pays - une étude exploratoire sur les opportunités et les défis en matière d'hydrogène. Ces résultats seront présentés lors d'un séminaire international.

### Objectif 3 : Concertation sur les plans énergétiques et climatiques nationaux



La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg expérimentent chacun un dialogue *bottom-up* entre parties prenantes et autorités pour l'élaboration d'une vision sur l'énergie. Cette approche constitue une base utile pour traduire l'accord sur le climat de Paris et les objectifs européens de l'Union de l'énergie dans les plans nationaux. L'accent est mis sur les éventuelles économies d'échelle grâce à l'introduction de nouvelles technologies, la prévention d'une course inutile aux subsides et l'organisation plus efficace du dialogue énergétique par l'échange de bonnes pratiques.

#### 1.4.2. Être le laboratoire de la coopération énergétique dans l'UE

### Objectif 1 : Coopération régionale en matière d'énergie

Le Benelux appuie la mise en œuvre des recommandations de sa boîte à outils appelée « *toolbox for regional energy cooperation* ». En ce qui concerne tant le contenu que l'organisation, les pays élaborent une proposition détaillée pour la coopération

régionale en matière d'énergie dans le cadre du paquet de mesures « Une énergie propre pour tous les citoyens » de la Commission européenne.

### Objectif 2 : Forum de l'énergie dans les mers du Nord

Le Secrétariat général soutient les présidences tournantes, plus particulièrement pour l'organisation d'une réunion ministérielle sous la présidence néerlandaise. Les pays Benelux visent à réduire, grâce à la coopération en mer du Nord, les coûts du développement des énergies renouvelables à grande échelle. Ils accordent les feuilles de route pour atteindre les objectifs en matière d'énergie renouvelable à l'horizon 2030. Une coordination renforcée intervient pour la mise en place d'un hub d'énergie renouvelable « Benelux-UK », dans le cadre de l'approche par cluster qui a été convenue à la concertation de haut niveau le 18 mai 2017.

### Objectif 3 : Forum pentalatéral de l'énergie

Le Forum pentalatéral de l'énergie poursuit l'achèvement du marché intérieur de l'énergie. L'accent est mis sur l'intégration des énergies renouvelables en commençant par le couplage du marché intrajournalier, en levant les obstacles au commerce transfrontalier de produits à court terme et en terminant la liste des rôles et responsabilités compatibles sur le marché de la gestion de la demande. Une attention accrue est portée à la coopération dans le domaine de la prévention et de la gestion des crises de l'électricité comme prévu dans le *Memorandum of understanding on emergency planning and crisis management* :

- Les pays clarifient la répartition des tâches et des responsabilités à l'intérieur des pays ;
- Ils concluent des accords sur un système d'alerte précoce ;
- Ils conviennent du type d'instruments à mettre en œuvre pour faire face à la crise, la priorité allant à des solutions basées sur le marché ;
- Ils identifient les éventuels risques communs pour la région ;
- Ils préparent un exercice commun de crise sur la base de ce qui précède ;

### Objectif 4 : Plateforme Gaz

Les pays Benelux, la France et l'Allemagne coopèrent au sein de la Plateforme Gaz dans le cadre de l'application du règlement européen relatif à la sécurité d'approvisionnement en gaz, ainsi que pour l'échange de leurs analyses de risque. Ils élaborent un scénario de crise régional, comme base d'un exercice conjoint, et évaluent les leçons tirées. Un atelier est organisé pour partager les bonnes pratiques de l'intégration belgo-luxembourgeoise du marché gazier et de la prise en compte des défis récents sur le marché gazier.

### GROUPES DE TRAVAIL/ COMMISSIONS

- DG Énergie Benelux / Coordinateurs Benelux Énergie
- Task Force Réseau Benelux d'Expertise Énergétique
- North Seas Energy Forum
- Pentilateral Energy Forum
- Gas Platform

## 1.5 MARCHÉ DU TRAVAIL

### CONCERTATION STRATÉGIQUE

Les ministères du Travail siègent à la concertation stratégique. Lorsque l'ordre du jour le demande, ils peuvent inviter d'autres ministères compétents à y prendre part. La concertation vise principalement à mettre en œuvre la recommandation Benelux de 2014 concernant la mobilité transfrontalière des travailleurs.

### INTRODUCTION

Au cours des années écoulées, les pays Benelux et la Rhénanie-du-Nord - Westphalie (RNW) ont fait en sorte, grâce à une meilleure coordination du soutien, que les régions frontalières soient mieux à même de mener une politique transfrontalière effective du marché du travail. Dans la recommandation Benelux de 2014, les pays Benelux ont choisi de se concentrer en premier lieu sur l'amélioration de la structure des services personnalisés et numériques aux travailleurs frontaliers, la transférabilité des diplômes et des qualifications dans l'enseignement (professionnel) et le développement de données cohérentes et comparables concernant le marché de l'emploi. D'autre part, il a été indiqué lors d'une réunion de réflexion qu'une coopération plus étroite doit être recherchée sur d'autres sujets. Il s'agit entre autres de la promotion de l'emploi des jeunes, des demandeurs d'emploi de 55 ans et plus et de longue durée, du statut des indépendants sans personnel, de l'importance des langues voisines dans les régions frontalières, de la promotion de l'accessibilité physique à l'emploi de l'autre côté de la frontière et du renforcement de la coopération entre les organes d'exécution de part et d'autre de la frontière.

Il est important de poursuivre la coopération avec la Grande Région et de porter au niveau européen l'expérience et les connaissances acquises dans le cadre du Benelux. C'est pourquoi on s'attache spécialement à collecter des statistiques sur les travailleurs frontaliers Benelux et à améliorer les services personnalisés et numériques aux travailleurs frontaliers.

### 1.5.1. Faciliter le travail frontalier

#### Objectif 1 : Transférabilité des qualifications professionnelles

Pour la promotion de la mobilité des travailleurs dans les régions frontalières, il est très important de trouver des solutions réalistes concernant l'utilisation des qualifications professionnelles dans un autre pays du Benelux ou en RNW. L'objectif est d'étudier des solutions concrètes pour les professions critiques et de faire des propositions sur la base d'une directive à adopter par le Comité de Ministres Benelux et d'un plan d'exécution établi par les pays Benelux et la RNW.

#### Objectif 2 : Stages transfrontaliers

À partir des problèmes répertoriés (grâce notamment à un projet pilote wallon sur les stages), les pays Benelux examinent la possibilité de faciliter les stages professionnels transfrontaliers au moyen d'un accord commun, tel un modèle Benelux de convention de stage, et explorent les mesures concrètes à cette fin. En outre, ils recherchent comment continuer à stimuler les stages transfrontaliers effectués dans le cadre de l'enseignement sur la base de projets en cours dans les différentes régions frontalières.

#### Objectif 3 : Mettre en place une plateforme de statistiques concernant la mobilité transfrontalière des travailleurs

Les pays Benelux et les pays limitrophes représentent plus d'un tiers de la mobilité transfrontalière directe en Europe. Pour étayer une politique transfrontalière du marché du travail,

les pays Benelux ont intérêt à obtenir des chiffres comparables pour les régions frontalières sur la base d'indicateurs fixés d'un commun accord. Le Benelux s'efforce de réaliser une première étude. Cette action aura lieu en collaboration étroite entre l'Observatoire interrégional du marché de l'Emploi (OIE-IBA) de la Grande Région, les services statistiques concernés des différents pays, et le Système d'Information Géographique de la Grande Région (SIG-GR / GIS-GR) en tant qu'outil cartographique. La mobilité transfrontalière actuelle et attendue des travailleurs dans le Benelux et les pays voisins est ainsi mieux mise en évidence et pourrait aider à définir une politique tant dans les pays Benelux qu'au niveau européen.

### 1.5.2. Rationaliser les réglementations

#### Objectif 1 : Transport de personnel industriel vers les parcs éoliens offshore

Afin de garantir des conditions de concurrence équitables entre les pays Benelux et par rapport à d'autres pays, une décision Benelux sera élaborée pour élargir les possibilités de transporter des personnes par bateau vers les parcs éoliens.

#### GROUPES DE TRAVAIL/ COMMISSIONS

##### Comité de pilotage stratégique « Mobilité des travailleurs » (AMT/ STRAT)

- *Groupe d'experts « Transférabilité des qualifications professionnelles » (AMT/OND)*

- *Groupe d'experts « Stages » (AMT/STAGES)*
- *Groupe d'experts « Données comparables – Mobilité des travailleurs » (AMT/DATA)*
- *Groupe d'experts « Services personnalisés aux travailleurs frontaliers » (AMT/INFO)*

##### Rationaliser les réglementations complexes

- *Groupe de travail « Affaires maritimes » (VE/AM/ILO-OIT)*

## 2. SÉCURITÉ & SOCIÉTÉ

### 2.1. SENNINGEN

#### CONCERTATION STRATÉGIQUE

Le groupe central de concertation Senningen est en charge de prendre les décisions d'orientation concernant les thématiques traitées dans le cadre de la coopération Senningen et d'en assurer un monitoring adéquat et régulier.

#### INTRODUCTION

Les nouveaux phénomènes d'insécurité exigent de nos gouvernements d'œuvrer ensemble, de partager des compétences au-delà des frontières, de mutualiser leurs efforts et de se faire confiance.

Le Benelux peut se targuer d'une expérience positive en matière de coopération policière et judiciaire ainsi que dans le cadre de la gestion des crises. Cette coopération qui ne cesse de progresser joue aussi, dans certains secteurs, un rôle précurseur en Europe.

Dans le domaine de la sécurité intérieure, les défis actuels réclament de nouvelles solutions et l'intervention policière transfrontalière se doit d'être facilitée et améliorée. Pour cette raison, nos pays négocient une révision et un élargissement du traité de police Benelux de 2004.

Le Benelux compte intensifier sa coopération en matière d'approche administrative de la lutte contre la criminalité transfrontalière. Cette volonté découle de la conviction que l'approche administrative est un instrument indispensable pour combattre ce type de criminalité.

La sécurité des technologies de communication et des infrastructures vitales ainsi que la protection des données à caractère personnel constituent l'un des plus grands défis de la société numérique. Une approche Benelux peut également s'avérer pertinente dans ce cadre aux côtés des initiatives nationales et internationales.

La prévention de et la lutte contre la radicalisation violente demeurent une priorité de la politique de nos trois pays. C'est plus particulièrement l'aspect transfrontalier qui retient l'attention du Benelux.

Vu la situation actuelle, la coopération en matière d'asile et de migration doit être intensifiée et devenir une composante à part entière de la coopération Senningen. À cet égard, la coordination occupera une place centrale, tant sur le plan politique qu'opérationnel afin de répondre adéquatement aux défis actuels.

Enfin, de manière générale, la gestion des crises a déjà énormément progressé, notamment grâce à la coopération Senningen. Les experts continueront de développer l'aspect de la sécurité nucléaire des dispositions générales sur la gestion des crises du mémo-

randum d'accord Benelux de 2006. Ils œuvreront également à une approche plus harmonisée de la communication aux citoyens. Les pays Benelux continuent de mener une coopération intensive et souhaitent rendre celle-ci plus concrète en ce qui concerne la gestion et la prévention des risques transfrontaliers, la mise en œuvre de processus d'entraide en situations de crise, l'adoption de positions techniques communes pour sécuriser la chaîne alimentaire ou encore le contrôle de risques de maladies animales (épizooties). Une coopération est encore développée dans d'autres domaines, notamment entre les autorités nucléaires.

### 2.1.1. L'approfondissement de la coopération policière

#### CONCERTATION STRATÉGIQUE

La concertation stratégique Benelux « Police » qui réunit les chefs de corps des trois pays constitue l'instance administrative supérieure de coopération policière entre les trois pays et pilote les divers groupes de travail techniques de police.

#### Objectif 1 : Signer un nouveau traité de police Benelux

Les ministres « JAI » des trois pays ont donné mandat de revoir le traité de police Benelux afin d'en accroître l'efficacité et d'en élargir le spectre de compétences en ce qui concerne notamment la recherche et les poursuites transfrontalières ainsi que les possibilités de l'échange d'informations, y compris l'échange d'informations dans le cadre de l'approche administrative de la criminalité organisée dans les limites des droits nationaux respectifs. En outre, on étudie les possibilités de conclure un accord sur le déploiement transfrontalier d'unités spéciales d'intervention. L'objectif est de clôturer les négociations afin de pouvoir signer le nouveau Traité en 2018 dans les meilleurs délais.

#### Objectif 2 : Optimiser la coopération policière transfrontalière structurelle et opérationnelle

Les activités visent à :

- Progresser dans l'**échange d'informations notamment** : via l'actualisation

et la numérisation de la brochure d'information Benelux, le signalement précoce de la radicalisation ;

- Réaliser des projets concrets à l'**appui du travail policier opérationnel** comme l'application Benelux pour les smartphones, l'amélioration des coopérations entre les centrales d'appel ou l'amélioration des systèmes de radiocommunications transfrontalières ;
- Évaluer les accords relatifs aux procédures d'**assistance** et de prêt à usage ;
- Organiser des **formations** et entraînements communs, centrés sur des besoins concrets ;
- Examiner les sujets opérationnels au sein des concertations entre voisins et la concertation en matière de recherche et entre les centrales d'appel pour améliorer leur approche et faire des propositions à la concertation stratégique Benelux Police ;
- Évaluer et consolider le **réseau des officiers de liaison**, notamment par l'organisation d'un symposium Benelux (printemps 2018), l'actualisation de l'almanach Benelux et la conclusion d'accords en vue d'une couverture optimale du réseau d'officiers de liaison dans le monde.

### 2.1.2. L'intensification de la coopération thématique

#### Objectif 1 : Approfondir l'approche administrative de la criminalité organisée

Une collaboration effective et efficiente sur le plan de l'approche administrative peut contribuer à un Benelux sûr.

Dans cette optique, il est envisagé de concrétiser de concert avec la RNW dans la région frontalière (Euregio Meuse-Rhin) un projet pilote visant à créer un centre transfrontalier d'infor-

mation et d'expertise, en faisant usage des possibilités de soutien financier par la Commission européenne.

#### Objectif 2 : Améliorer l'échange transfrontalier d'informations concernant la vérification de préemploi

Les pays Benelux et l'Allemagne poursuivent l'approche entamée en 2017 qui vise à coopérer plus étroitement dans le domaine de l'échange des données judiciaires pour les besoins de la vérification de préemploi. En échangeant plus fréquemment et à plusieurs fins des informations judiciaires (casiers judiciaires), on peut éviter la répétition de délits au-delà des frontières nationales. Cet échange permet aussi d'accroître la sécurité dans des secteurs professionnels vulnérables dans le Benelux et en Allemagne. Ce projet peut servir d'exemple et déboucher éventuellement sur une coopération plus étroite au niveau européen.

#### Objectif 3 : Renforcer la coopération concernant l'approche de la traite des êtres humains

Le Benelux poursuit ses activités avec d'une part, l'actualisation et la numérisation de la brochure et, d'autre part, le renforcement de la coopération entre les diverses instances compétentes.

#### Objectif 4 : Développer la coopération en matière de cybersécurité

NOUVEAU

Le Benelux entend approfondir la coopération sur ce point. Il se basera notamment sur les résultats de la journée d'étude sur la cybercriminalité du 11 mai 2017 et la journée thématique consacrée à la cybersécurité du 22 novembre 2017.

### 2.1.3. La gestion des crises

#### CONCERTATION STRATÉGIQUE

La coopération en matière de crises et de catastrophes est pilotée par la concertation stratégique « crises » qui réunit les directeurs-général des centres de crise.

La coopération vétérinaire est pilotée par les chefs des services vétérinaires (Chief Veterinary Officers).

#### Objectif 1 : Organiser le flux d'informations entre les centres de crise

Les pays renforcent leur collaboration pratique et décident :

- D'identifier les points de contact et de mettre en place des procédures et des répertoires communs ;
- D'optimiser la gestion, la transmission et la diffusion d'information en dehors ou lors d'une situation d'urgence ;
- D'harmoniser, dans la mesure du possible, les communications respectives des risques et de crise à la population ;
- De partager les expériences en matière d'alerte à la population, d'évacuation à grande échelle et en matière de protection des infrastructures vitales.

#### Objectif 2 : Promouvoir la coopération opérationnelle entre les services de secours et d'ambulance

Une analyse approfondie est menée concernant les coopérations transfrontalières existantes entre les trois pays

et les zones limitrophes françaises et allemandes au niveau des services de secours et des moyens d'intervention d'urgence. Les résultats de cette analyse feront l'objet d'une publication et seront présentés lors d'une journée thématique associant les différents acteurs des secteurs d'activités concernés.

#### Objectif 3 : Appréhender les risques transfrontaliers

Sur la base de l'inventaire Benelux des risques transfrontaliers, il est procédé à l'analyse thématique des risques jugés prioritaires en associant les structures du Benelux concernées afin de s'échanger expériences, expertises et informations utiles sur la planification et la gestion de crise thématique et d'anticiper sur les mesures à prendre en cas d'incidents.

Une attention particulière est en outre portée au risque nucléaire.

Les experts continueront de développer l'aspect de la sécurité nucléaire des dispositions générales sur la gestion des crises du mémorandum d'accord Benelux de 2006.

#### Objectif 4 : Sécuriser la chaîne alimentaire

La coopération vise à assurer la qualité des aliments pour animaux, essentielle à l'alimentation humaine, en :

- Établissant des positions communes techniques soutenant des débats au niveau politique par rapport à la révision des règles de l'UE ;
- Évitant des différences d'interprétation et d'implémentation de la réglementation de l'UE.

#### Objectif 5 : Échange de connaissances et d'expériences dans la lutte contre les conséquences du terrorisme

NOUVEAU

Les pays échangent leurs connaissances et leurs expériences dans la préparation et l'organisation de la lutte contre les conséquences du terrorisme en mettant l'accent sur la protection des victimes et des intervenants, notamment par :

- L'échange d'expertise ;
- La participation aux exercices respectifs ;
- La coordination des mesures.

#### Objectif 6 : Échange de connaissances et d'expériences dans la protection des infrastructures critiques

NOUVEAU

La protection des infrastructures critiques est dans tous les pays une politique basée sur la Directive 2008/114/CE. La responsabilité première et finale pour la protection des infrastructures critiques incombe aux états membres et aux propriétaires et exploitants de telles infrastructures. Les pays échangent leurs connaissances et leurs expériences dans la protection des infrastructures critiques et mettent l'accent sur les effets transfrontaliers éventuels.

Les mesures en vue de la transposition de la directive NIS (Directive (UE) 2016/1148) concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union seront également abordées dans ce cadre.

## 2.1.4. Asile et Migration

### Objectif 1 : Organisation d'une concertation stratégique

L'objectif est de mettre en place une concertation de façon structurelle pour l'Asile et la Migration. Ainsi, les directeurs généraux des trois pays se réuniraient afin de discuter des défis actuels dans le cadre de la migration.

Les sujets suivants sont entre autres abordés :

- Appui et coopération pour des projets. Dans ce cadre il s'agit plus concrètement « d'Eurescric » et de « RefuReturn » et de voir de quelle façon le Benelux peut constituer un appui pour la promotion de tels projets dans l'UE ;
- Orientation politique concernant les négociations dans le cadre de la réadmission ;
- Appui concernant la coopération opérationnelle entre les états Benelux (transport par la route, *special flights*...).

### Objectif 2 : Organisation d'un événement consulaire



Une session d'information sera organisée en automne pour les collaborateurs diplomatiques et consulaires des diverses représentations avec lesquelles les services de migration des états Benelux sont en contact en vue de l'obtention de documents de voyage pour les étrangers en séjour irrégulier sur le territoire d'un des états Benelux. Cette session d'information expliquera le fonctionnement général du Benelux et notamment les responsabilités du Benelux en matière de migration (accords de reprise et de réadmission, facilitation

ou exemption de visas pour des catégories spécifiques d'étrangers, ...).

#### GROUPES DE TRAVAIL/ COMMISSIONS

##### Groupe central de concertation Senningen (COG)

- *Senningen Coordinateurs (SENN-COORD)*
- *Groupe de travail « Traité de coopération policière » (SENN-Verdrag POL)*

##### Concertation stratégique Benelux Police (POL-STRAT)

- *Groupe de travail « Échange d'informations dans la région frontalière » (SENN-INFO)*
- *Groupe de travail « Appui opérationnel » (SENN-ASSIST)*
- *Groupe de travail « Formations communes Benelux » (SENN-FORM)*
- *Concertation des pays Benelux Police (SENN-LAND)*
- *Concertations entre voisins*
- *Groupe de travail « Officiers de liaison » (SENN-LO)*

##### L'intensification de la coopération thématique

- *Groupe de travail « Approche administrative » (SENN-BA)*
- *Groupe de travail « Pre-employment screening » (PES)*
- *Groupe de travail « Traite des êtres humains » (SENN-HUMAIN)*
- *Groupe de travail « Cybercriminalité » (POL-CYBER)*

##### Concertation stratégique « Gestion de crises » (CRISE-STRAT)

- *Groupe de travail « Gestion de crise » (SENN-CRISE)*

- *Sous-Groupe de travail « Échange d'informations entre les centres de crise » (SENN-CRISE/INFO)*
- *Sous-Groupe de travail « Coopération entre les services de secours » (SENN-SECOURS)*
- *Sous-Groupe de travail « Identification des risques » (SENN-RISK)*
- *Sous-Groupe de travail « Information à la population » (SENN-COMM)*
- *Groupe de travail « Transport transfrontalier urgent par ambulance BE-NL » (AMBUL BE-NL)*
- *Groupe de travail « Transport transfrontalier urgent par ambulance BE-LU » (AMBUL BE-LU)*

##### Groupe stratégique « Chefs des Services Vétérinaires » (VET-CVO)

- *Groupe de travail « Aliments pour animaux » (VV-SA-DV-AA)*

##### Concertation stratégique Benelux Asile et migration (nouveau forum à créer)

- *Commission « Réadmission » (P-READ)*
- *Commission « Visa » (P-VISA)*

## 2.2. LUTTE CONTRE LA FRAUDE

### CONCERTATION STRATÉGIQUE

Les coopérations structurelles dans le domaine fiscal et social sont pilotées par des concertations stratégiques qui ont pour mission de traduire les mandats politiques souhaités par les autorités ministérielles des pays Benelux, de diriger les priorités de l'action commune, de donner les impulsions nécessaires aux activités thématiques et d'en assurer une évaluation régulière.

### INTRODUCTION

La prévention et la lutte contre les fraudes exigent des actions au niveau national, transfrontalier et européen. L'expérience atteste en effet du fait que les États membres ne peuvent relever ces défis de manière efficace que s'ils coopèrent dans un cadre approprié.

À ce niveau, le Benelux peut s'appuyer sur plusieurs années d'expérience en ayant progressivement développé une stratégie établie sur une bonne coopération administrative, de la compréhension mutuelle, un échange de bonnes pratiques et des échanges performants d'informations. Grâce à ces évolutions, les dispositifs de prévention et de répression des fraudes se perfectionnent davantage au sein de nos pays, notamment par la multiplication et le ciblage de divers contrôles et actions communes.

En matière de lutte contre la fraude fiscale et de partage des connaissances relatives aux politiques fiscales, le Benelux aborde des thèmes traditionnels tels que la fraude carrousel à la TVA ou les accises. De surcroît, l'intention est d'accorder plus d'attention aux méthodes d'analyse en évolution (intelligence fiscale) aux expériences pratiques avec de

nouveaux flux d'informations et aux développements modernes, notamment technologiques. On examinera aussi les moyens de renforcer et d'améliorer la coopération dans le domaine de l'assistance au recouvrement.

Par ailleurs, l'ambition reste de renforcer la lutte contre la fraude sociale transfrontalière et d'accorder une attention toute particulière au datamining et au dumping social. Le développement du travail détaché est en effet devenu un enjeu majeur, tant politique qu'économique.

Comme déclaré à l'issue du sommet des trois Premiers ministres des pays Benelux le 8 novembre 2017, la coopération opérationnelle en matière fiscale et sociale sera renforcée et une recommandation Benelux sera préparée pour confirmer cette intention.

En outre, les pays se sont engagés à collaborer en vue de prévenir et combattre la fraude transfrontalière dans le secteur des soins de santé.

### 2.2.1. Coopération fiscale et lutte contre la fraude

#### Objectif 1 : S'attaquer aux risques dans les processus TVA

Les principaux projets visent à :

- Lutter contre la fraude carrousel à la TVA et à élaborer une proposition pour un passeport fiscal automobile afin de combattre la fraude au régime de la marge dans le secteur automobile ;
- Tester un système d'alerte Benelux, dans lequel les pays s'avertissent mutuellement au sujet de contribuables qui demandent le remboursement de la TVA, mais méritent une attention particulière du fait qu'ils risquent de frauder ;
- Etudier les possibilités d'utiliser les données disponibles lors de l'extension du Mini One Stop Shop à des fins d'analyse des données et de contrôle dans le cadre de la lutte contre la fraude.

#### Objectif 2 : Améliorer l'échange d'informations et de données

La collaboration ambitionne notamment :

- L'échange des connaissances sur la manière dont les pays gèrent le flux croissant d'informations qui résulte des évolutions au niveau européen et international ;
- Porter une attention à la gestion des risques pour pouvoir utiliser ces données de manière plus ciblée ;
- Examiner l'approche et l'impact du nouveau Règlement général européen sur la protection des données, au plan national, mais aussi dans le cadre de l'échange de données.

#### Objectif 3 : Mieux intégrer le recouvrement dans la chaîne fiscale

Il est surtout envisagé :

- D'échanger le contenu de la législation dans le cas de dossiers transfrontaliers de telle sorte que les compétences et les possibilités soient connues des uns et des autres ;
- De prendre des dispositions concernant le recouvrement en cas de procédures simultanées dans plusieurs pays, de telle manière que les fonds revenant à l'État arrivent à la destination la plus appropriée.

#### Objectif 4 : Assainir le secteur équin (cf. recommandation Benelux)

Dans le prolongement de la Recommandation Benelux de 2016, les activités concernent plus particulièrement :

- L'analyse des transactions et de l'exportation de chevaux afin de pouvoir mieux déterminer la valeur et le propriétaire, également de l'autre côté de la frontière ;
- La mise en place des workflows pour l'échange d'informations en interne entre les services concernés au-delà de la frontière ;
- La publication d'un recueil d'informations pour le secteur avec la réglementation y afférente.

#### Objectif 5 : Contrôler l'application correcte de la réglementation en matière d'accises

Les activités se poursuivent pour permettre :

- D'échanger de manière permanente les données belges concernant le

remboursement de l'accise spéciale sur le diesel avec les administrations néerlandaise et luxembourgeoise/ banque de données, afin de pouvoir compenser éventuellement celui-ci avec des créances en souffrance ;

- D'effectuer un contrôle commun sur les huiles minérales ;
- De faire des propositions sur la manière dont les contrôles peuvent avoir lieu de manière plus ciblée et efficace, avec une communication en temps réel avec les autres pays du Benelux.

#### Objectif 6 : Appréhender la numérisation et le commerce électronique d'une manière fiscalement moderne

**NOUVEAU**

Dans ce cadre, les pays partenaires souhaitent principalement :

- Développer une stratégie commune pour la gestion des aspects fiscaux du commerce électronique ;
- Réaliser un projet pilote, avec une nouvelle technologie, pour en déceler les avantages ;
- Étudier ensemble les systèmes pouvant encore être numérisés pour moderniser et améliorer les processus fiscaux.

## 2.2.2. Coopération sociale et lutte contre la fraude

### Objectif 1 : Créer un cadre juridique



L'intention est de négocier un accord Benelux afin de donner un contenu concret aux cadres juridiques existants pour la coopération transfrontalière, en ce compris les activités des services d'inspection sociale (cf. traité de Liège en matière d'inspection du transport routier). Celui-ci devrait avoir pour objectif de faciliter la mise en œuvre des missions de base de la coopération Benelux en matière de lutte contre la fraude et le dumping social, à savoir :

- Le renforcement de l'échange transfrontalier de données ;
- La mise en place des contrôles communs ;
- La détection de la fraude transfrontalière.

### Objectif 2 : Lutter contre le dumping social

Le combat contre la fraude sociale et le dumping social est mené entre autres par le biais :

- D'actions ciblées et d'inspections et de contrôles conjoints dans les secteurs vulnérables à la fraude auprès d'entreprises à risques, entre autres d'agences d'intérim transfrontalières ;
- Du renforcement de la coopération administrative et de l'échange transfrontalier de données ainsi que de l'amélioration de la détection des fraudes aux allocations, en particulier dans des situations de cumul de travail et d'allocations au-delà de la frontière, ainsi qu'en cas de résidence fictive ou de non-déclaration de revenus et prestations perçus à l'étranger.

La question du recouvrement international des prestations est également abordée, le Benelux pouvant faire figure de précurseur en la matière.

D'autre part, les effets et les conséquences du détachement et de la procédure de détachement sont étudiés afin d'accroître les possibilités de détecter ou de prévenir des situations irrégulières.

## 2.2.3. Autres formes de fraudes

### Objectif 1 : Prévenir la fraude transfrontalière dans les soins de santé

Par la mise en œuvre de la déclaration d'intention Benelux « Prévention de la fraude transfrontalière dans les soins de santé », les partenaires élaborent des initiatives communes d'identification et de prévention en matière :

- D'activités des prestataires de soins sanctionnés ;
- D'utilisation de la carte européenne d'assurance maladie ;
- De flux financiers dans le cadre de la mobilité des patients.

### Objectif 2 : Arnaques visant les professionnels

Les petites et moyennes entreprises subissent un énorme préjudice financier chaque année à cause de factures fantômes, de fausses factures et d'arnaques par annonces ou annuaires. En 2014, une recommandation Benelux a été signée pour mettre fin à ces pratiques frauduleuses et trompeuses. Une évaluation de la recommandation aura lieu.

## GROUPES DE TRAVAIL/ COMMISSIONS

### Concertation stratégique « Coopération fiscale et lutte contre la fraude » (FISC-STRAT)

- Groupe de travail « Mini One Stop Shop » (FISC-MOSS)
- Groupe de travail « Coopération administrative » (FISC-ADM)
- Groupe de travail « VAT Refund Procedure » (FISC-VRP)
- Groupe de travail « Chevaux d'élite » (FISC-CEP)
- Groupe de travail « Accises » (FISC-ACC)
- Groupe de travail « Missing Trader Intracommunity Fraud Benelux » (FISC-MTIC)

### Concertation stratégique « Coopération sociale et lutte contre la fraude » (SOC-STRAT)

- Groupe de travail « Agences d'intérim frauduleuses » (SOC-AIFU)
- Groupe de travail « Sociétés fictives » (SOC-SSOF)
- Groupe de travail « Fraude aux allocations » (SOC-UFA)

### Autres formes de fraudes

- Groupe de travail « Fraude MED »
- Groupe de travail « Arnaques visant les professionnels »

## 2.3. SOCIÉTÉ

### INTRODUCTION

Le bien-être du citoyen est l'une des priorités essentielles de l'Union Benelux et de nombreuses améliorations vont être apportées dans des domaines qui touchent au quotidien des gens. Ainsi, une plus grande attention est accordée au thème des soins de santé transfrontaliers, notamment l'eSanté. Le rapport « Patients sans frontières : flux de patients transfrontaliers dans le Benelux » a montré qu'une coopération transfrontalière plus intense et une mobilité plus aisée des patients dans le Benelux contribuent à de meilleurs soins de santé.

En ce qui concerne les conséquences du changement climatique, le Benelux continue à conjuguer ses efforts non seulement pour soutenir les actions des gouvernements et des entreprises, mais aussi pour changer les habitudes des particuliers. Il a été constaté antérieurement que l'adaptation aux changements climatiques en Europe doit être traitée au niveau 'régional' (voir aussi l'atelier « Macro Regional cooperation on Climate Change Adaptation »).

C'est dans ce même esprit que les partenaires accordent une attention particulière aux projets tels que l'amélioration de la qualité de l'air et l'efficacité énergétique des logements (existants). C'est la raison pour laquelle la coopération Benelux actuelle entre les autorités centrales, les villes et les instituts scientifiques en vue de rendre les logements existants plus économes en énergie est poursuivie.

Enfin, les pays Benelux demeurent soucieux de consolider les politiques

nécessaires en vue d'enrayer la perte de la biodiversité, de réaliser la transition vers une société plus durable et d'éduquer la société civile à la préservation de son milieu naturel. Pour cette raison, l'on veille notamment à appliquer les Conventions Benelux « Chasse & Oiseaux » et « Nature & Paysage » et dans le cadre de la chasse à actualiser, si nécessaire, la liste des espèces « chassables » et les moyens utilisables. Vu l'ampleur du trafic illégal et l'importance de garantir une concurrence équitable entre les opérateurs économiques concernés, des efforts seront également consentis au niveau de l'échange d'informations, du renforcement des capacités et des possibilités de contrôle communs en vue d'améliorer l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora (CITES)) et des réglementations européennes relatives à la protection des espèces sauvages menacées.

### 2.3.1. Améliorer le cadre de vie

#### Objectif 1 : Analyser conjointement et s'adapter au changement climatique

Le changement climatique et les conditions météorologiques extrêmes peuvent générer des effets transfrontaliers en chaîne et en cascade dans différents secteurs. Une analyse des risques commune renforce le réseau d'acteurs et précise les connaissances sur les effets transfrontaliers du changement climatique et des conditions météorologiques extrêmes. On organise un cycle de trois exercices de simulation successifs en mettant l'accent sur les effets transfrontaliers en cascade dans un domaine d'action : (I) transport, (II) énergie et (III) santé publique. On termine par un exercice de simulation global dans lequel les effets en cascade à travers les domaines d'action sont mis en lumière.

#### Objectif 2 : Promouvoir la qualité de l'air

Les pays Benelux doivent respecter les exigences européennes en matière d'émission telles que spécifiées dans la directive (Directive 2001/81/CE) sur les plafonds d'émission nationaux (PEN) qui a récemment été révisée à la hausse. Cette directive oblige également les États membres à coordonner leur politique de qualité de l'air avec leurs pays voisins. Les particules fines et les émissions de dioxyde d'azote resteront un point d'attention au sein du Benelux. Une enquête est lancée pour explorer de nouvelles mesures étayées scientifiquement afin de limiter les émissions d'ammoniac.

### Objectif 3 : Éduquer au développement durable

L'objectif est principalement de partager et de diffuser largement les enseignements des conférences Benelux d'Eupen (2016) et de Middelburg (2017) à l'occasion d'une journée d'échange organisée en Région de Bruxelles-Capitale. Une publication commune est produite pour alimenter les connaissances des éducateurs.

### Objectif 4 : Promouvoir la sécurité routière

Les pays Benelux sont confrontés à une tendance à la stabilisation sinon à la diminution du nombre de décès et de blessés dans la circulation. La coopération transfrontalière se concentre principalement sur une meilleure protection des usagers vulnérables de la route (piétons, cyclistes, jeunes et plus âgés). Deux projets ont été identifiés :

- Un code de conduite pour l'utilisation des smartphones dans la circulation ;
- Un projet pilote en ayant recours aux nouveaux indicateurs d'accident (UE) pour les décès et blessés. Les pays Benelux peuvent prendre l'initiative au sein de l'UE pour l'application de ces nouveaux indicateurs.

### 2.3.2. Lever les obstacles transfrontaliers

#### Objectif 1 : Accroître la mobilité transfrontalière des patients

Les actions Benelux ont pour but d'éliminer les obstacles aux soins de santé transfrontaliers et à la mobilité des patients. Les résultats des ateliers sur (i) la communication transfrontalière

eSanté, (ii) la diffusion d'informations et (iii) la planification des soins de santé sont soumis à une concertation stratégique qui est appelée à élaborer et à adopter des accords.

#### Objectif 2 : Informer les travailleurs frontaliers

Les travaux visent à rassembler et mettre à disposition les informations adaptées aux personnes en situation transfrontalière (étudiant, travailleur frontalier, pensionné...).

La coopération porte sur deux instruments : le portail « Point de départ travail frontalier » et les brochures d'information « Travailleurs frontaliers ».

#### Objectif 3 : La création d'un espace de l'enseignement supérieur

L'élargissement de la reconnaissance automatique de niveau des diplômes à tous les niveaux de l'enseignement supérieur permet de créer un espace de l'enseignement supérieur et le Benelux joue ainsi un rôle de précurseur dans le processus de Bologne (premier accord multilatéral de reconnaissance automatique) tout en facilitant la mobilité transfrontalière des étudiants et des travailleurs.

Une réunion ministérielle est préconisée suite à l'élargissement de la décision Benelux de 2015 (la décision « Dondelinger »), de nouvelles perspectives d'avenir y seront esquissées.

La reconnaissance automatique de niveau fera l'objet d'une communication active vers un large public. Dans le prolongement de cette dynamique, la possibilité d'élargir la recon-

naissance de niveau à la France ou à l'Allemagne est explorée.

### GROUPES DE TRAVAIL/ COMMISSIONS

#### Groupe stratégique « Directeurs Benelux, Nature, Chasse, Forêts » (NAT-DIR)

- Groupe de travail « Poissons migrants » (NAT-MIG)
- Groupe de travail « Chasse et Oiseaux » (NAT-JV)
- Groupe de travail « Adaptation au changement climatique »
- Groupe de contact « Disaster Risk Reduction Benelux »
- Groupe de travail « Qualité de l'air » (AIR)
- Groupe de travail « Éducation à la Nature, à l'Environnement et au Développement Durable » (NAT-EDUC)
- Groupe de travail « Sécurité routière »

#### Lever les obstacles transfrontaliers

- Groupe de travail « eSanté »
- Groupes de travail « SO/FRONT » et « Portail/GPI »
- Groupe de travail « Enseignement »





# CENTRE D'EXPERTISE DE LA COOPÉRATION BENELUX

## 1. Développer le droit Benelux

S'il y a lieu, les réalisations de la coopération Benelux sont ancrées juridiquement d'une manière convenable et efficiente. Le Traité Benelux (article 6) contient les instruments appropriés à cette fin, à savoir les décisions, recommandations et directives du Comité de Ministres Benelux, ainsi que les conventions Benelux. Ces instruments sont examinés préalablement par le Comité de Juristes Benelux et sont publiés au Bulletin Benelux.

Dans le cadre du rôle de précurseur de l'Union Benelux au sein de l'UE, l'article 350 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne permet que de tels instruments soient prioritaires par rapport aux prescriptions de l'UE en vigueur, dans la mesure toutefois où l'Union Benelux se trouve en avance sur l'UE.

Le Secrétariat général veille à ce que les institutions ou organes de l'Union Benelux accomplissent à temps les actes de procédure, afin que les accords conclus puissent être effectivement appliqués.

## 2. Suivre la coopération en matière de réglementation de l'UE

Il est clair que les développements de la politique et de la réglementation de l'UE dans de nombreux domaines ont une grande importance pour la coopération Benelux. Il est important d'avoir des informations correctes et actuelles à ce sujet afin que la coopération Benelux puisse en tenir compte, avancer sur cette base et, le cas échéant, prendre des initiatives appropriées.

La prévention d'effets frontaliers indésirables ou de problèmes lors de la mise en œuvre concrète dans les pays, ainsi que l'éventuelle valeur ajoutée de la coopération Benelux par rapport à la coopération dans d'autres enceintes occupent le premier plan à cet égard. Dans ce contexte, la coopération Benelux suivra également de près l'évolution de l'initiative lancée par le Grand-Duché de Luxembourg et reprise par la Commission européenne dans sa communication « Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'Union européenne » concernant un nouvel instrument (appelé « *European Cross-Border Convention* ») pour surmonter les obstacles juridiques et administratifs dans le cadre de projets transfrontaliers (voyez également ci-dessous).

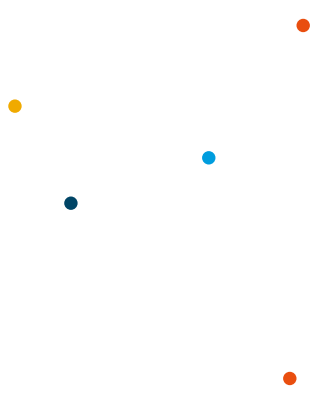
## 3. Centre d'expertise Benelux de la coopération transfrontalière

Le centre d'expertise Benelux de la coopération transfrontalière est là pour aider les autorités locales aux frontières intérieures et extérieures du Benelux dans leur coopération (structurelle), les conseiller et proposer des solutions. Les bons exemples ne manquent pas.

La Convention Benelux de 2014 concernant la coopération transfrontalière et interterritoriale a justement été conçue comme un instrument pour ce genre de coopération, car elle offre différentes possibilités de coopération, dont une personne morale transfrontalière Benelux, qui est la forme de coopération la plus flexible et la plus poussée en Europe. Un certain nombre d'enceintes de coopération existantes seront converties à partir de l'entrée en vigueur de la Convention et de nouvelles initiatives seront accompagnées dans les régions frontalières.

Le Benelux étudiera dans quelle mesure l'outil juridique « *European Cross-Border Convention (ECBC)* » pourra compléter ces efforts.

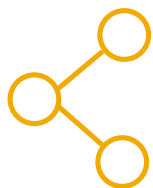
Le Benelux est disposé à coorganiser ensemble avec la Présidence luxembourgeoise de la Grande Région une conférence sur le thème de la coopération transfrontalière dans la région du Benelux et ses régions limitrophes. On y présentera notamment l'expérience



du Benelux en matière de coopération transfrontalière. Un rapport sera conçu avec les conclusions de la conférence et les bonnes pratiques identifiées en matière de coopération transfrontalière au sein de l'UE.

### **GROUPES DE TRAVAIL/ COMMISSIONS**

- *Commission de la Convention « Coopération transfrontalière et interterritoriale » (à l'entrée en vigueur de la Convention)*
- *Groupe de travail « Coopération transfrontalière et interterritoriale (à l'entrée en vigueur de la Convention) » ; présentement : « Comité de direction Coopération transfrontalière » (Comité de direction CT)*



# COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ÉTATS, ENTITÉS FÉDÉRÉES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

## INTRODUCTION

La dynamique de la coopération transfrontalière fait qu'elle ne reste pas confinée au territoire Benelux, mais franchit au contraire souvent les frontières extérieures Benelux. Sur le plan de l'énergie et du transport routier, l'Union Benelux est associée depuis de nombreuses années déjà aux pays voisins comme l'Allemagne et la France.

Les pays Benelux ambitionnent de faire figure de précurseur européen. Dans cet esprit, il faut coopérer avec les régions frontalières, d'autres organisations internationales et avec des partenaires transfrontaliers. Grâce à sa longue expérience, l'Union Benelux inspire aussi les pays à l'intérieur et en dehors de l'Union européenne qui veulent institutionnaliser leur coopération régionale.

Le traité Benelux prévoit expressément l'ouverture sur d'autres pays et organisations dans ses articles 24 à 27. Cette ouverture peut prendre différentes formes. Il peut s'agir d'accords politiques structurels comme avec le gouvernement de la Rhénanie-du-Nord - Westphalie ou du soutien politique

et administratif apporté à des réseaux informels tels qu'Euro-Contrôle Route ou le Forum pentalatéral de l'énergie.

En outre, le Secrétariat général peut entretenir des contacts sur des sujets d'intérêt mutuel avec d'autres enceintes de coopération (article 27) telles que l'Union européenne, la Grande Région, les Commissions internationales de la Meuse et de l'Escaut ou avec les Länder et régions limitrophes en Allemagne et en France (Hauts-de France, Grand Est).

## 1. Coopération transfrontalière avec la Rhénanie-du-Nord - Westphalie (RNW)

La coopération transfrontalière entre les pays Benelux et la Rhénanie-du-Nord - Westphalie revêt une importance majeure : la région clé Benelux-RNW constitue un espace économique et de vie unique au sein duquel vivent 45 millions de personnes et qui génère un produit intérieur brut annuel de près de 1,8 billion d'euros. Il dispose d'une position de premier plan en termes d'échanges commerciaux mondiaux, mais tient également lieu de passerelle d'ouest en est et du nord au sud de l'Europe.

Par la déclaration politique commune signée en 2008, les chefs de gouvernement de l'époque se sont accordés sur une coopération approfondie entre la RNW et l'Union Benelux. Il s'agit de la première coopération structurelle, et jusque-là de la seule, entre l'Union Benelux et un État fédéré allemand. Cet accord de coopération fête son dixième anniversaire et doit être mis en avant à ce titre.

Le gouvernement de Rhénanie-du-Nord - Westphalie a annoncé que l'intensification de la coopération déjà étroite avec les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg faisait partie des priorités pour les prochaines années.

La coopération porte sur les matières suivantes :

#### Dans le domaine **des transports et des communications**

- *Systèmes de transport intelligents ;*
- *Agenda ferroviaire ;*
- *Ensembles de véhicules plus longs et plus lourds (VLL).*

#### Dans le domaine **de la politique énergétique**

- *Approvisionnement transfrontalier en énergie et sécurité d'approvisionnement ;*
- *Soutien à la transition énergétique.*

#### Dans le domaine **du marché du travail**

- *Promouvoir la reconnaissance des qualifications professionnelles ;*
- *Dans le cadre d'un espace scientifique transfrontalier, soutenir les hautes écoles dans l'établissement de programmes d'études transfrontaliers ;*
- *Renforcer le marché du travail transfrontalier et favoriser un système de placement (numérique) pourvu d'une dimension transfrontalière ;*
- *Assurer une meilleure comparabilité des données relatives au marché du travail pour pouvoir identifier puis résorber les problèmes liés aux déplacements transfrontaliers à l'aide d'une politique transfrontalière commune du marché du travail.*

#### Dans le domaine de la **sécurité intérieure, de la gestion des crises et de la lutte contre les catastrophes**

- *Intensifier la coopération entre les services de police (appui opérationnel, formations et entraînements communs, cybercriminalité, ...)* ;
- *Soutenir la participation de la Rhénanie-du-Nord - Westphalie à un centre d'information et d'expertise en vue de combattre la criminalité organisée (en particulier les gangs de motards criminalisés) dans l'Euregio Meuse-Rhin ;*
- *Renforcer et améliorer la collaboration entre les centres de crise en cas de catastrophe naturelle ;*
- *Améliorer l'aide médicale d'urgence transfrontalière.*

### 2. Euro Contrôle Route (ECR)

ECR poursuit la phase de ratification de la procédure du Groupement européen de coopération territoriale (GECT). Parallèlement, ECR prépare la transition vers le nouveau siège d'ECR à La Haye.

En outre, ECR demeure active dans le domaine des activités de contrôles transfrontaliers, des formations conjointes, de l'échange de données de contrôle, de la lutte contre la fraude aux tachygraphes et à la fraude aux additifs pour carburants.

Un aspect central de cet objectif est la coopération avec les différents acteurs du marché des transports.

### 3. Coopération régionale en matière d'énergie

Le Benelux est un laboratoire de la coopération énergétique régionale. Les pays Benelux ont structuré leur coopération en matière d'électricité

avec l'Allemagne, la France, l'Autriche et la Suisse dans le **Forum pentalatéral de l'énergie**. Le gaz donne lieu à une concertation régionale entre le Benelux, l'Allemagne et la France au sein de la **Plateforme Gaz**. Le potentiel énergétique de la mer du Nord fait l'objet d'une coopération structurelle dans le **Forum de l'énergie dans les mers du Nord** (Benelux, Allemagne, France, Irlande, Royaume Uni, Danemark, Suède, Norvège).

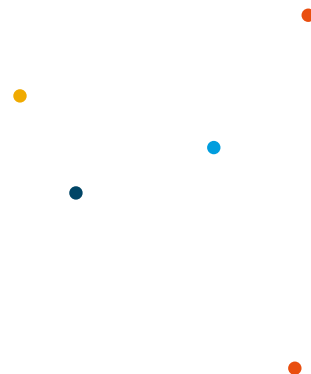
Les réunions de ces forums ont lieu au Secrétariat général. Sur le fond, elles sont aussi plutôt pilotées par le Benelux. Les directeurs généraux de l'énergie de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg font de cette coopération régionale un point permanent à leur ordre du jour des concertations. Parallèlement à la présidence du Benelux, les ministres Benelux assument également la présidence du Forum pentalatéral de l'énergie. Ils organisent tous les deux ans une réunion-bilan avec les ministres de tous les pays concernés et avec le Commissaire européen en charge de l'énergie.

Les conséquences de ce pilotage ministériel actif et de l'appui par le secrétariat Benelux sont triples :

- Les priorités de la coopération énergétique régionale au-delà du Benelux concordent avec les priorités de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg ;
- La coopération énergétique régionale laisse une place et une possibilité pour des projets Benelux spécifiques ;
- Le Benelux donne une forme concrète et un contenu à la réalisation de l'Union européenne de l'énergie qui s'appuie dans une large mesure sur un pilier régional.

#### 4. Schelderaad

Sur le plan du contenu, le « Schelderaad » suit l'agenda de la Commission intergouvernementale néerlando-flamande de l'Escaut (VNSC). Des avis sont formulés au sujet du programme de recherche de la VNSC « *Agenda voor de Toekomst* », à clôturer en 2018, ainsi qu'au sujet des intentions politiques y afférentes.





SECRETARIAAT-GENERAAL  
SECRETARIAT GÉNÉRAL

**Secrétariat général de l'Union Benelux**

Rue de la Régence 39 BE-1000 Bruxelles

Tél. +32 (0)2 519 38 11

[info@benelux.int](mailto:info@benelux.int) / [www.benelux.int](http://www.benelux.int) / [@beneluxunion](https://twitter.com/beneluxunion)

